

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DU BIHAY DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du vendredi 2 décembre 2016, à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux,

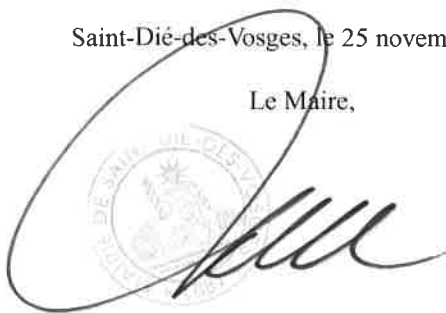
- **la circulation sera interdite chemin du Bihay entre le n°1 et le n°33. L'accès des riverains sera préservé.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les Services Techniques de la Ville et l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 25 novembre 2016

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a faint circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges.

David VALENCE